

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Aéroport de Nice Côte d'Azur / Protection des équipements aéronautiques et météorologiques à proximité du littoral en zone sud de la plateforme aéroportuaire

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 9 3 4 7 9 4 8 9 0 0 0 2 0

Forme juridique

SA à directoire

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.	Le dépôt de matériaux visant la protection de la zone sud de la plateforme aéroportuaire sera notifié à la DDTM 06 par la transmission d'une notice technique informative à laquelle sera annexée une notice d'incidences NATURA 2000. Localisée sur la plateforme, l'aménagement contre l'érosion se situe dans le périmètre de la concession aéroportuaire et ne nécessite pas d'autorisation spécifique à la domanialité.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de protéger des coups de mer les équipements aéronautiques et météorologiques, des matériaux inertes (absence de goudrons ou autres enrobés), issus de déblais obtenus lors de travaux sur l'aéroport, ont été entreposés en zone sud de la plateforme aéroportuaire, tout autour d'une butte déjà existante.

## 4.2 Objectifs du projet

Ces matériaux viennent renforcer une butte existante apportant une protection supplémentaire face au phénomène d'érosion que connaît le site de l'aéroport et notamment les linéaires non endigués de la plateforme aéroportuaire (plages de galets).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

13 600 m<sup>3</sup> de matériaux ont été déplacés à l'aide de camions depuis la zone de déblais aux postes 3-31/39 vers le site de remblai en zone sud. La butte déjà présente d'environ 1,20 m avait été préalablement constituée avec ce même type de déblais. Les déversements de terre ont été fait de manière contrôlée et chaque déplacement de camion fait l'objet d'une autorisation de circulation de la part de la DGAC.

La hauteur et le positionnement des déblais ont été encadrés par le chef de projet interne.

Une fois déposée la terre a été déplacée à l'aide d'une pelle tout autour de la butte existante pour la renforcer et ainsi améliorer la protection de la plateforme aéroportuaire, sans augmenter sa hauteur.

Un plan de localisation des deux sites et l'organisation de la nouvelle protection sont présentés en annexe n°2.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La butte renforcée va subir les coups de mer et ainsi réduire l'impact de ces derniers sur la plateforme aéroportuaire.

L'arrivée de certaines vagues sur la dune pourra entraîner la perte de matériaux dans le milieu.

Ces matériaux sont constitués de grave argilo-sableuse avec de gros éléments de diamètre 100 m (type B - composé de blocs et cailloutis calcaire à liant limono-argileux).

Des essais de lixiviation ont montré l'absence de substance polluante dans les terres mais également dans les lixiviats et peuvent être considérées comme inertes au regard des valeurs de références de l'Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.

La localisation des points de prélèvements ainsi que les résultats obtenus sont présentés en annexe 7.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une évaluation des incidences NATURA 2000.

Une notice technique d'informations sera également transmise à la DDTM des Alpes Maritimes.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Butte actuelle	
* largeur maximale	26,91 m
* longueur	120,00 ml
- Butte après remblai	
* largeur maximale	33,50 m
* longueur	162,00 ml
-Distance au rivage du pied de talus du remblai	11 à 18 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Zone sud de la Plateforme  
aéroportuaire  
Aéroport Nice Côte d'Azur  
Commune de Nice (06)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 7 ° 12' 23 " 33 Lat. 43 ° 38' 48 " 56

Point d'arrivée :

Long. 7 ° 12' 30 " 54 Lat. 43 ° 38' 52 " 81

Communes traversées :

Commune de Nice

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A environ 775 m de la zone sud, présence de la ZNIEFF terrestre n°06-140-100 : Le Var.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nice
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nice est concernée par les risques naturels suivants : Feu de forêts, Inondation, Mouvement de terrain, Retrait- Gonflement des argiles, Séisme - zone de sismicité 4 et par le risque technologique : Transport de Matières Dangereuses.  L'aéroport de Nice est concerné par les risques d'inondation (PPRI) et de submersion marine. La zone sud protégée par la butte est seulement en partie concernée par un faible risque de submersion marine.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A plus de 700 m de la zone sud, présence des sites Natura 2000 "Basse vallée du Var" (ZPS FR9312025 et ZICO PAC25). A 4,3 km à l'ouest de la zone sud, présence du SIC FR9301573 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les remblais utilisés pour renforcer la butte existante sont des déblais issus de travaux des postes 3-31/39 de l'aéroport.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le renforcement de la butte a été fait sur la plateforme aéroportuaire, évitant les pertes dans le milieu. C'est seulement lors des coups de mer que des matériaux peuvent être emportés par des vagues. Pour autant, compte tenu de la nature des matériaux (inertes et de qualité compatible avec ceux du site), de la présence du Var, des caractéristiques biologiques du site (non reconnu comme zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) dans l'Inventaire du Patrimoine Naturel) et de l'absence d'espèce protégée à proximité, il n'y a pas de risque pour la qualité des eaux et la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espèces visés dans le site NATURA 2000 Basse vallée du Var sont toutes des oiseaux. Le renforcement de la butte mais également les risques de perte de matériaux inertes ne sont pas susceptibles de perturber ces espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le renforcement de la butte est positionné sur la plateforme aéroportuaire, dans le périmètre de la concession portuaire.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aéroport Nice Côte d'Azur est concerné par les risques littoraux : inondation, érosion et submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Les matériaux mis en place ne sont pas pollués et aucune odeur n'a été constatée lors de leur déplacement.

Engendre-t-il des odeurs ?  
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?  
Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?  
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

**Emissions**

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets liquides ?  
Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de réduire les possibles effets pouvant impacter négativement le milieu naturel, des contrôles sur la qualité des matériaux ont été réalisés.

Ces derniers montrent que les pertes de fines sont limitées (sable grossier argilo-vaseux et galets) et que le cas échéant elles ne présentent pas de pollution (matériaux inertes).

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La butte existante en zone sud protège les équipements aéronautiques à proximité. La mise en place des remblais permet de renforcer cette protection.

Compte tenu du besoin de protection contre l'érosion, des caractéristiques des remblais et de la nature des fonds à proximité de la zone concernée, il n'y a pas de risque de perturbation des milieux environnants.

Une évaluation environnementale n'est donc pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Localisation des points de prélèvements et résultats obtenus

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nice

le,

Signature

## Aéroport de Nice Côte d'Azur Protection des équipements aéronautiques et météorologiques à proximité du littoral en zone sud de la plateforme aéroportuaire

Juin 2018 – Indice B



**Demande d'examen au cas par cas préalable à la  
réalisation éventuelle d'une évaluation  
environnementale - annexes 1, 2, 3, 4, 6 et 7**

**Bureau d'études ICTP**  
90 avenue Notre Dame  
06700 ST-LAURENT DU VAR



**N° 18/15 – Cas par Cas Annexes – Indice B**

ANNEXE 1 :  
Informations Maître d'Ouvrage



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

Aéroports de la Côte d'Azur, Aéroport de Nice, Rue Costes et Bellonte

Code postal

6 2 0 6

Localité

Nice

Pays

France

Tél

820423333

Fax

Courriel

@

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

VIEUXLOUP

Prénom

Sylvie

Qualité

Responsable Systèmes de Management Environnemental ACA

Tél

493213304

Fax

Courriel

sylvie.vieuxloup@cote-azur.aeroport.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

--

ANNEXE 2 :  
Plan de situation



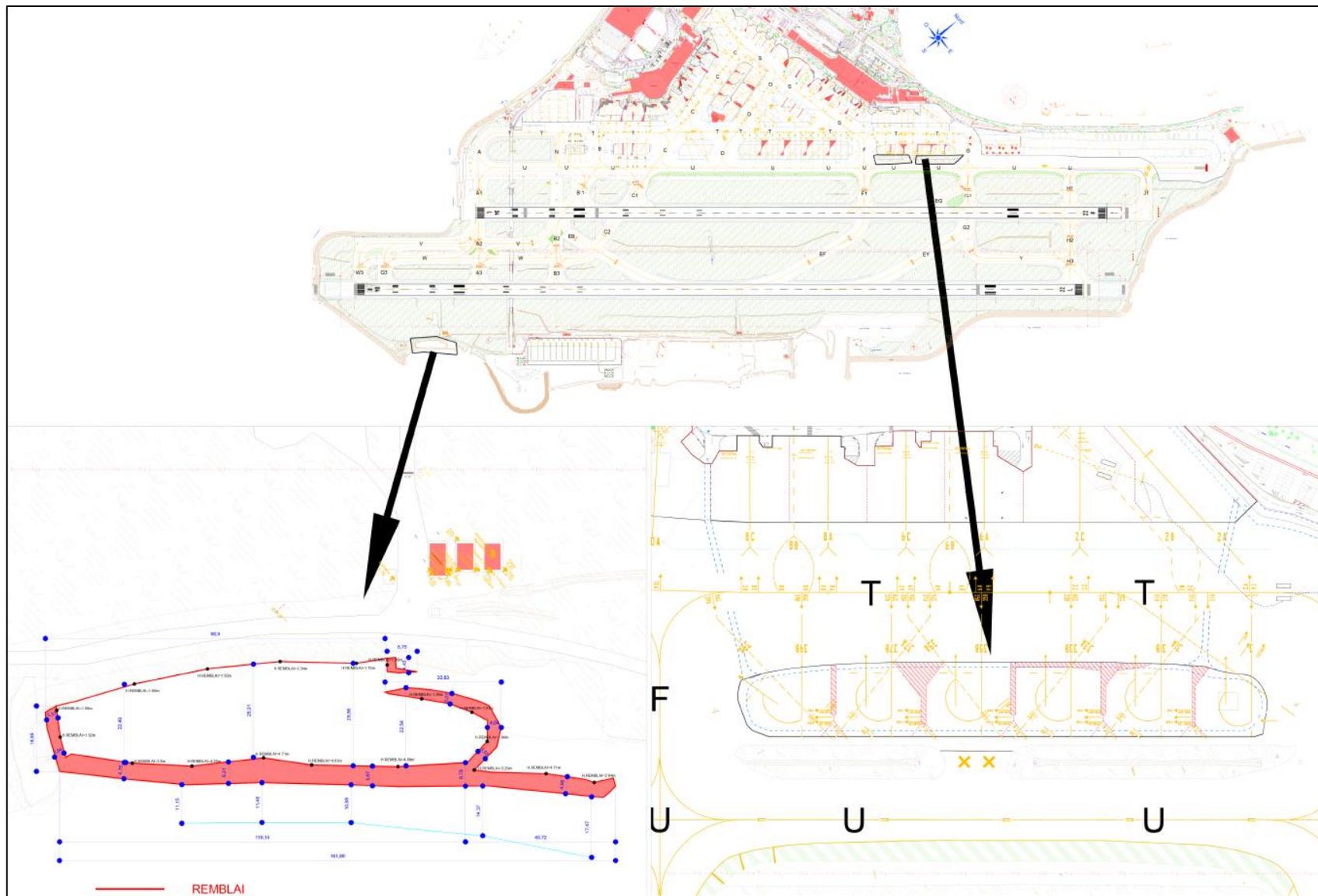


Figure 2 : Localisation des zones de déblais (postes 31-39 au nord) et de la zone de remblai (butte zone sud) (Aéroport Nice Côte d'Azur)

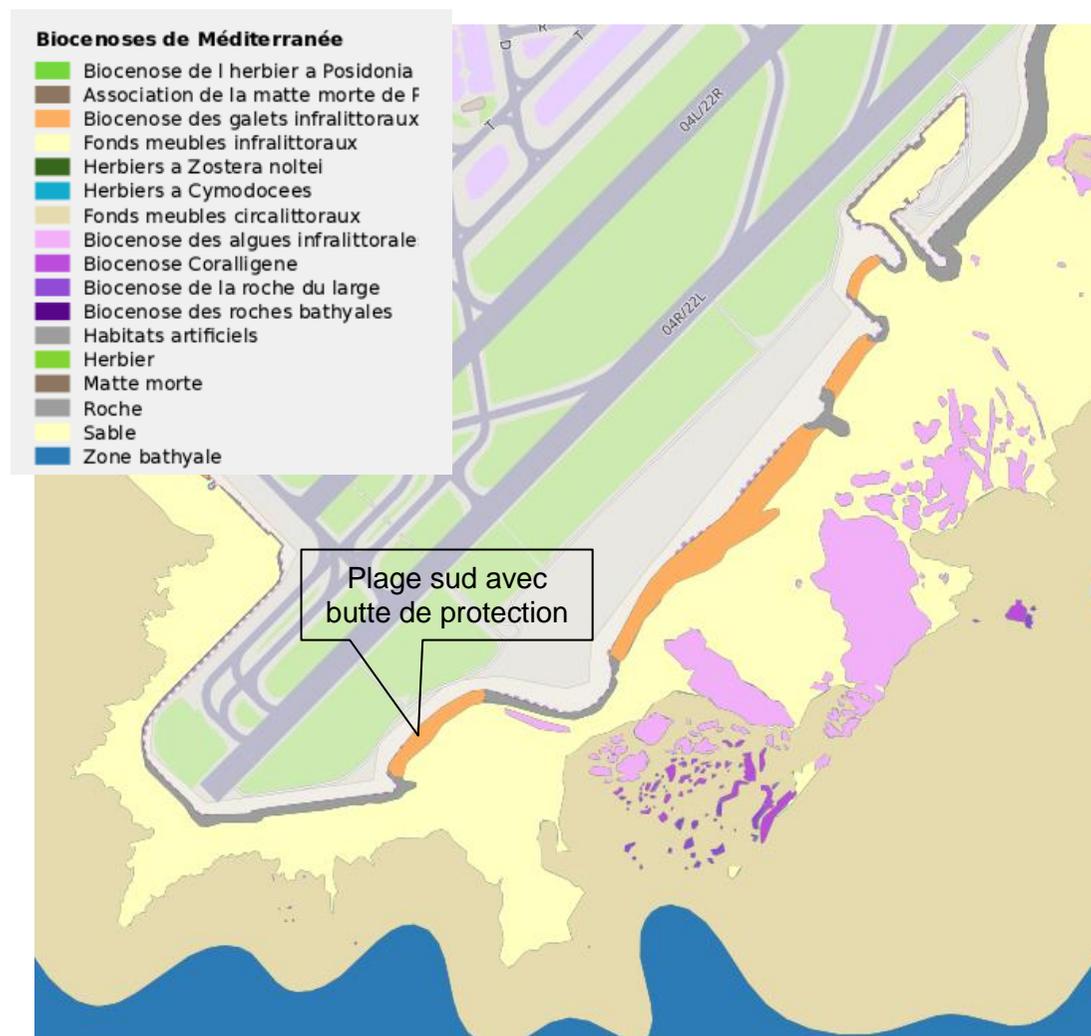


Figure 3 : Biocénoses au droit de la plage sud (DONIA Expert)

ANNEXE 3 :  
Photographies de la butte de protection en zone sud



Figure 4 : Zone sud - Localisation des prises de vue (Google Earth Pro)



*Figure 5 : Photos n°1 à 4 – butte renforcée (Aéroport Nice Côte d'Azur)*

ANNEXE 4 :  
Caractéristiques de la butte

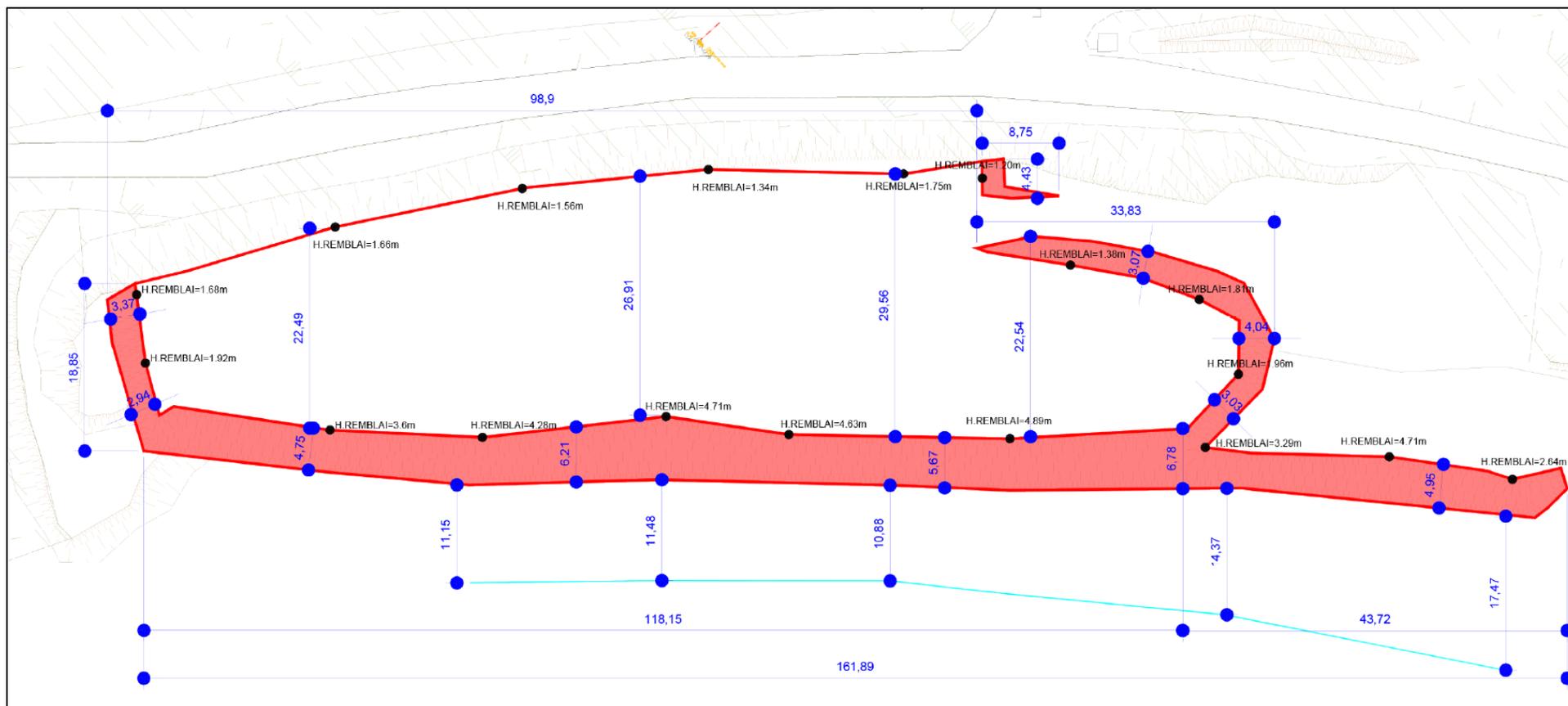


Figure 6 : Caractéristiques de la butte après remblai

ANNEXE 6 :  
Plan de localisation des espaces classée  
aux alentours de l'aéroport Nice Côte d'Azur

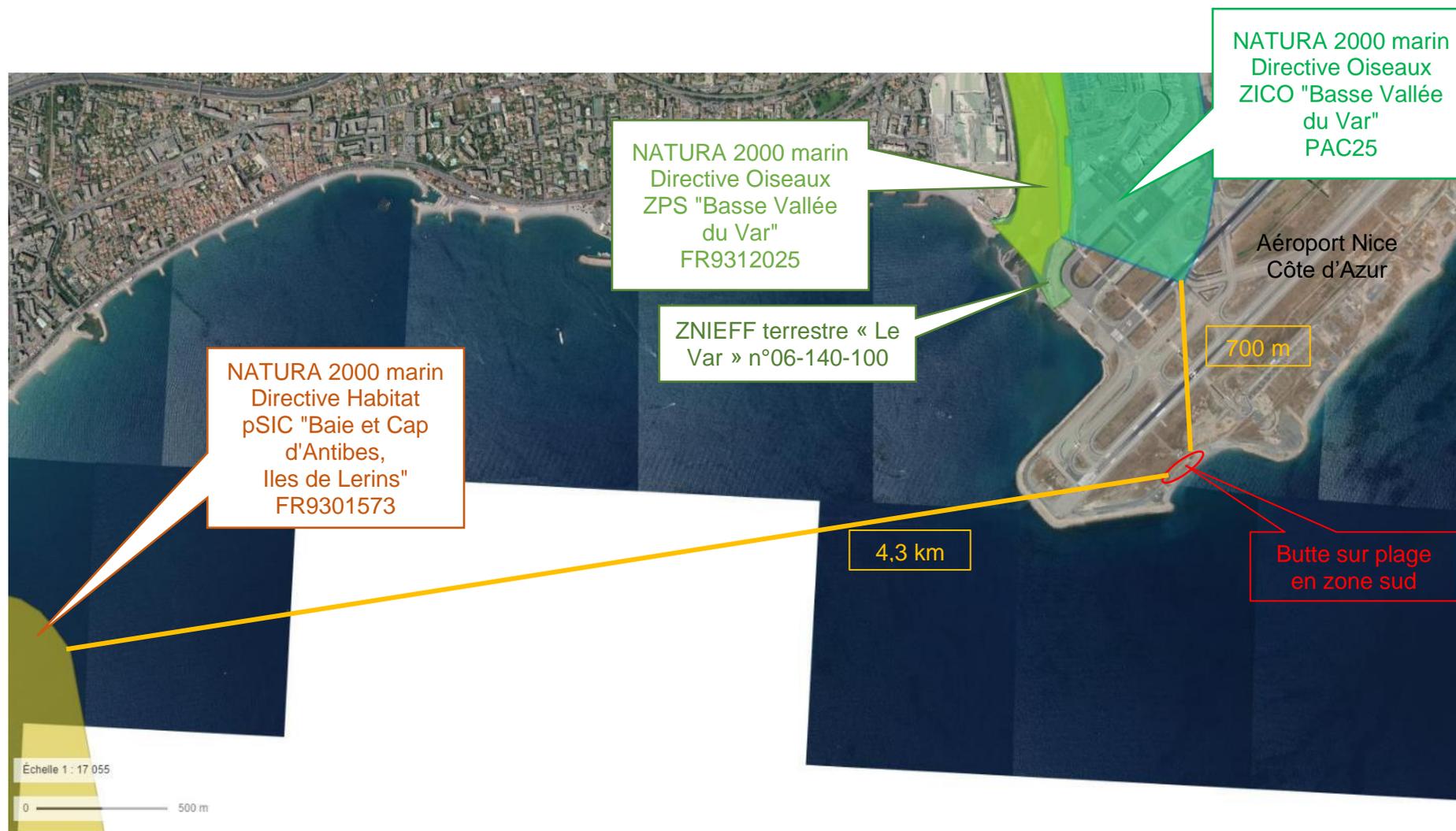


Figure 7 : Localisation des sites NATURA 2000 et de la ZNIEFF aux alentours de l'aéroport Nice Côte d'Azur

ANNEXE 7 :  
Localisation des points de prélèvements et résultats obtenus

Affaire	<b>Aéroport Nice Côte d'Azur - Aménagement des postes 3-31/39</b>		<b>sondage 2018-G-347</b>				
	<b>Contrôle remblai</b>						
Dossier	N051.12.17-001.AEROPORT - Nice		Date	13-avr-18			
Matériel	Mini Pelle 1.5T fournie par ANCA		Auteur	JD			
<b>SONDAGE 2018-G-347</b>							
prof. (m)	Ech Wn	Ech Id	Description des terrains	ferme	plastique	saturé	venue d'eau
0.00							
0.50			Grave argilo sableuse de teinte brunatre avec plus gros éléments D= 100 mm				
		X	Echantillonnage sur 0.50 à 1.0 m pour essai de Lixiviation				
1.00			Arrêt du sondage				
1.50							
2.00							



Affaire	<b>Aéroport Nice Côte d'Azur - Aménagement des postes 3-31/39</b> <b>Contrôle remblai</b>	sondage	<b>2018-G-347</b>
Dossier	N051.12.17-001.AEROPORT - Nice	Date	13-avr-18
Matériel	Mini Pelle 1.5T fournie par ANCA	Auteur	JD
<b>SONDAGE 2018-G-347</b>			



**QUALYS.TPI**

**Monsieur DERUE**

Agence Méditerranée – Nîmes  
590 ancienne route d'Avignon  
30000 NIMES

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

**Dossier N° : 18E040273**

Version du : 25/05/2018

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-062662-02

Date de réception : 19/04/2018

Annule et remplace la version AR-18-LK-062662-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier :

Référence Commande : 067-2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Sol	2018-G-347 Sondage sur remblai

N° ech **18E040273-002** | Version : AR-18-LK-062662-02 (25/05/2018) | Votre réf. : 2018-G-347 Sondage sur remblai

Limite : Arrêté du 12122014

Règlementation :

Date de réception : 19/4/2018  
 Date de prélèvement : 13/04/2018  
 Début d'analyse : 20/04/2018  
 Matrice : Sol

### Préparation Physico-Chimique

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS896 : <b>Matière sèche</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Gravimétrie - NF ISO 11465</i>	*	93.8	% P.B.		
XXS07 : <b>Refus Pondéral à 2 mm</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Gravimétrie - NF ISO 11464</i>	*	18.1	% P.B.		
XXS06 : <b>Séchage à 40°C</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Séchage - NF ISO 11464</i>	*	-			

### Indices de pollution

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS08X : <b>Carbone Organique Total (COT)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Combustion [sèche] - NF ISO 10694</i>	*	7690	mg/kg MS	< 29999.9999	

### Hydrocarbures totaux

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS919 : <b>Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039 (Boue, Sédiments)</i>					
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	129	mg/kg MS	x < 500	
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)		1.21	mg/kg MS		
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)		26.6	mg/kg MS		
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)		56.1	mg/kg MS		
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)		44.7	mg/kg MS		

### Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA33 : <b>Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)</i>					
Naphtalène	*	<0.05	mg/kg MS		
Acénaphthylène	*	2.0	mg/kg MS		
Acénaphthène	*	0.094	mg/kg MS		
Fluorène	*	0.2	mg/kg MS		
Phénanthrène	*	1.1	mg/kg MS		
Anthracène	*	1.2	mg/kg MS		
Fluoranthène	*	4.6	mg/kg MS		
Pyrène	*	2.8	mg/kg MS		
Benzo-(a)-anthracène	*	2.2	mg/kg MS		
Chrysène	*	2.8	mg/kg MS		
Benzo(b)fluoranthène	*	3.4	mg/kg MS		
Benzo(k)fluoranthène	*	1.3	mg/kg MS		

N° ech **18E040273-002** | Version : AR-18-LK-062662-02 (25/05/2018) | Votre réf. : 2018-G-347 Sondage sur remblai

## Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)</i>					
Benzo(a)pyrène	*	2.1	mg/kg MS		
Dibenzo(a,h)anthracène	*	0.76	mg/kg MS		
Benzo(ghi)Pérylène	*	2.2	mg/kg MS		
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	*	2.6	mg/kg MS		
Somme des HAP		29	mg/kg MS	<= 50	

## Polychlorobiphényles (PCBs)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSA42 : PCB congénères réglementaires (7)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN 16167 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)</i>					
PCB 28	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 52	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 101	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 118	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 138	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 153	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 180	*	<0.01	mg/kg MS		
SOMME PCB (7)		<0.01	mg/kg MS	x < 1	

## Composés Volatils

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSOXU : Benzène</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue,séd)</i>					
	*	<0.05	mg/kg MS		
<b>LSOY4 : Toluène</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue,séd)</i>					
	*	<0.05	mg/kg MS		
<b>LSOXW : Ethylbenzène</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue,séd)</i>					
	*	<0.05	mg/kg MS		
<b>LSOY6 : o-Xylène</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue,séd)</i>					
	*	<0.05	mg/kg MS		
<b>LSOY5 : m+p-Xylène</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue,séd)</i>					
	*	<0.05	mg/kg MS		
<b>LSOIK : Somme des BTEX</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne					
<i>Calcul - Calcul</i>					
		<0.0500	mg/kg MS	x < 6	

## Lixiviation

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSA36 : Lixiviation 1x24 heures</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Lixiviation [Ratio L/S = 10 l/kg - Broyage par concasseur à mâchoires] - NF EN 12457-2</i>					
Lixiviation 1x24 heures	*	Fait			
Refus pondéral à 4 mm	*	52.3	% P.B.		
<b>XXS4D : Pesée échantillon lixiviation</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Gravimétrie -</i>					

N° ech **18E040273-002** | Version : AR-18-LK-062662-02 (25/05/2018) | Votre réf. : 2018-G-347 Sondage sur remblai

## Lixiviation

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>XXS4D : Pesée échantillon lixiviation</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Gravimétrie -</i>					
Volume	*	240	ml		
Masse	*	23.6	g		

## Analyses immédiates sur éluat

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSQ13 : Mesure du pH sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Potentiométrie - NF EN ISO 10523 / NF EN 16192</i>					
pH (Potentiel d'Hydrogène)	*	8.8			
Température de mesure du pH		21	°C		
<b>LSQ02 : Conductivité à 25°C sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888 / NF EN 16192</i>					
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	*	85	µS/cm		
Température de mesure de la conductivité		22.3	°C		
<b>LSM46 : Résidu sec à 105°C (Fraction soluble) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Gravimétrie - NF T 90-029 / NF EN 16192</i>					
Résidus secs à 105 °C	*	<2000	mg/kg MS	< 3999.9999	
Résidus secs à 105°C (calcul)	*	<0.2	% MS		

## Indices de pollution sur éluat

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSM68 : Carbone Organique par oxydation (COT) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 16192 - NF EN 1484 - Adaptée de NF EN 1484 (hors Sol)</i>					
	*	55	mg/kg MS	< 499.9999	
<b>LS04Y : Chlorures sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrométrie visible automatisée] - NF EN 16192 - NF ISO 15923-1</i>					
	*	25.9	mg/kg MS	< 799.9999	
<b>LSN71 : Fluorures sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Electrométrie [Potentiometrie] - NF T 90-004 (adaptée sur sédiment,boue) - NF EN 16192</i>					
	*	<5.08	mg/kg MS	< 9.9999	
<b>LS04Z : Sulfate (SO4) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrométrie visible automatisée] - NF EN 16192 - NF ISO 15923-1</i>					
	*	53.1	mg/kg MS	< 999.9999	
<b>LSM90 : Indice phénol sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Flux continu - NF EN ISO 14402 (adaptée sur sédiment,boue) - NF EN 16192</i>					
	*	<0.51	mg/kg MS	x < 1	

## Métaux sur éluat

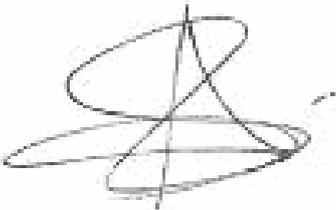
	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSM04 : Arsenic (As) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>					
	*	<0.20	mg/kg MS	< 0.4999	
<b>LSM05 : Baryum (Ba) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>					
	*	0.21	mg/kg MS	< 19.9999	
<b>LSM11 : Chrome (Cr) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>					
	*	<0.10	mg/kg MS	< 0.4999	

N° ech **18E040273-002** | Version : AR-18-LK-062662-02 (25/05/2018) | Votre réf. : 2018-G-347 Sondage sur remblai

## Métaux sur éluat

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSM13 : <b>Cuivre (Cu) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>	* <0.20	mg/kg MS	< 1.9999		
LSN26 : <b>Molybdène (Mo) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192</i>	* 0.043	mg/kg MS			
LSM20 : <b>Nickel (Ni) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>	* <0.10	mg/kg MS	< 0.3999		
LSM22 : <b>Plomb (Pb) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>	* <0.10	mg/kg MS	< 0.4999		
LSM35 : <b>Zinc (Zn) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>	* <0.20	mg/kg MS	< 3.9999		
LS04W : <b>Mercure (Hg) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192</i>	* <0.001	mg/kg MS	< 0.0099		
LSM97 : <b>Antimoine (Sb) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192</i>	* 0.014	mg/kg MS	< 0.0599		
LSN05 : <b>Cadmium (Cd) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192</i>	* 0.002	mg/kg MS	< 0.0399		
LSN41 : <b>Sélénium (Se) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192</i>	* <0.01	mg/kg MS	< 0.0999		

D : détecté / ND : non détecté



**Alexandra Smorto**  
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.  
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

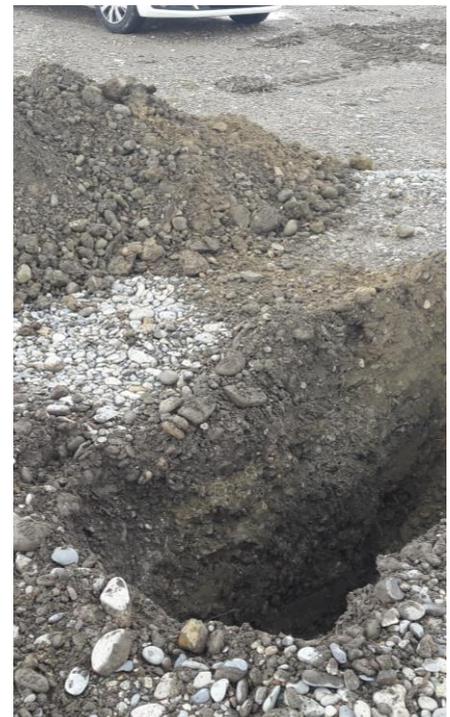
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : [www.eurofins.fr](http://www.eurofins.fr) ou disponible sur demande.

Affaire	Aéroport Nice Côte d'Azur - Aménagement des postes 3-31/39 Contrôle remblai			sondage <b>2018-G-348</b>			
Dossier	N051.12.17-001.AEROPORT - Nice			Date	13-avr-18		
Matériel	Mini Pelle 1.5T fournie par ANCA			Auteur	JD		
<b>SONDAGE 2018-G-348</b>							
prof. (m)	Ech Wn	Ech Id	Description des terrains	ferme	plastique	saturé	venue d'eau
0.00							
			Grave argilo sableuse de teinte brunatre avec plus gros éléments D= 100 mm				
0.50			Fond de sondage légèrement plus plastique et argileux				
		X	Echantillonnage sur 0.50 à 1.0 m pour essai de Lixiviation				
1.00			Arret du sondage				
1.50							
2.00							



Affaire	<b>Aéroport Nice Côte d'Azur - Aménagement des postes 3-31/39</b> <b>Contrôle remblai</b>	sondage	<b>2018-G-348</b>
Dossier	N051.12.17-001.AEROPORT - Nice	Date	13-avr-18
Matériel	Mini Pelle 1.5T fournie par ANCA	Auteur	JD
<b>SONDAGE 2018-G-348</b>			



**QUALYS.TPI**

**Monsieur DERUE**

Agence Méditerranée – Nîmes  
590 ancienne route d'Avignon  
30000 NIMES

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

**Dossier N° : 18E040273**

Version du : 25/05/2018

N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-062663-02

Date de réception : 19/04/2018

Annule et remplace la version AR-18-LK-062663-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Référence Dossier :

Référence Commande : 067-2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
003	Sol	2018-G-348 Sondage sur remblai

N° ech **18E040273-003** | Version : AR-18-LK-062663-02 (25/05/2018) | Votre réf. : 2018-G-348 Sondage sur remblai

Limite : Arrêté du 12122014

Règlementation :

Date de réception : 19/4/2018  
 Date de prélèvement : 13/04/2018  
 Début d'analyse : 20/04/2018  
 Matrice : Sol

### Préparation Physico-Chimique

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS896 : <b>Matière sèche</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Gravimétrie - NF ISO 11465</i>	90.1	% P.B.			
XXS07 : <b>Refus Pondéral à 2 mm</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Gravimétrie - NF ISO 11464</i>	42.7	% P.B.			
XXS06 : <b>Séchage à 40°C</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Séchage - NF ISO 11464</i>	-				

### Indices de pollution

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS08X : <b>Carbone Organique Total (COT)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>Combustion [sèche] - NF ISO 10694</i>	9840	mg/kg MS	< 29999.9999		

### Hydrocarbures totaux

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS919 : <b>Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703 (Sols) - NF EN 14039 (Boue, Sédiments)</i>					
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	78.7	mg/kg MS	x < 500		
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	8.02	mg/kg MS			
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	1.42	mg/kg MS			
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	20.9	mg/kg MS			
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	48.4	mg/kg MS			

### Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA33 : <b>Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)</i>					
Naphtalène	<0.05	mg/kg MS			
Acénaphthylène	0.45	mg/kg MS			
Acénaphthène	<0.05	mg/kg MS			
Fluorène	<0.05	mg/kg MS			
Phénanthrène	0.11	mg/kg MS			
Anthracène	0.22	mg/kg MS			
Fluoranthène	0.51	mg/kg MS			
Pyrène	0.46	mg/kg MS			
Benzo-(a)-anthracène	0.21	mg/kg MS			
Chrysène	0.26	mg/kg MS			
Benzo(b)fluoranthène	0.37	mg/kg MS			
Benzo(k)fluoranthène	0.18	mg/kg MS			

N° ech **18E040273-003** | Version : AR-18-LK-062663-02 (25/05/2018) | Votre réf. : 2018-G-348 Sondage sur remblai

## Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)</i>					
Benzo(a)pyrène	*	0.35	mg/kg MS		
Dibenzo(a,h)anthracène	*	0.16	mg/kg MS		
Benzo(ghi)Pérylène	*	0.63	mg/kg MS		
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	*	0.65	mg/kg MS		
Somme des HAP		4.6	mg/kg MS	<= 50	

## Polychlorobiphényles (PCBs)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSA42 : PCB congénères réglementaires (7)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN 16167 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)</i>					
PCB 28	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 52	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 101	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 118	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 138	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 153	*	<0.01	mg/kg MS		
PCB 180	*	<0.01	mg/kg MS		
SOMME PCB (7)		<0.01	mg/kg MS	x < 1	

## Composés Volatils

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSOXU : Benzène</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue,séd)</i>					
	*	<0.05	mg/kg MS		
<b>LSOY4 : Toluène</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue,séd)</i>					
	*	<0.05	mg/kg MS		
<b>LSOXW : Ethylbenzène</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue,séd)</i>					
	*	<0.05	mg/kg MS		
<b>LSOY6 : o-Xylène</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue,séd)</i>					
	*	<0.05	mg/kg MS		
<b>LSOY5 : m+p-Xylène</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155 (sol) ou Méthode interne (boue,séd)</i>					
	*	<0.05	mg/kg MS		
<b>LSOIK : Somme des BTEX</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne					
<i>Calcul - Calcul</i>					
		<0.0500	mg/kg MS	x < 6	

## Lixiviation

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSA36 : Lixiviation 1x24 heures</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Lixiviation [Ratio L/S = 10 l/kg - Broyage par concasseur à mâchoires] - NF EN 12457-2</i>					
Lixiviation 1x24 heures	*	Fait			
Refus pondéral à 4 mm	*	40.5	% P.B.		
<b>XXS4D : Pesée échantillon lixiviation</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Gravimétrie -</i>					

N° ech **18E040273-003** | Version : AR-18-LK-062663-02 (25/05/2018) | Votre réf. : 2018-G-348 Sondage sur remblai

## Lixiviation

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>XXS4D : Pesée échantillon lixiviation</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Gravimétrie -</i>					
Volume	*	240	ml		
Masse	*	24.6	g		

## Analyses immédiates sur éluat

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSQ13 : Mesure du pH sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Potentiométrie - NF EN ISO 10523 / NF EN 16192</i>					
pH (Potentiel d'Hydrogène)	*	8.3			
Température de mesure du pH		21	°C		
<b>LSQ02 : Conductivité à 25°C sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888 / NF EN 16192</i>					
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	*	235	µS/cm		
Température de mesure de la conductivité		20.9	°C		
<b>LSM46 : Résidu sec à 105°C (Fraction soluble) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Gravimétrie - NF T 90-029 / NF EN 16192</i>					
Résidus secs à 105 °C	*	<2000	mg/kg MS	< 3999.9999	
Résidus secs à 105°C (calcul)	*	<0.2	% MS		

## Indices de pollution sur éluat

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSM68 : Carbone Organique par oxydation (COT) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 16192 - NF EN 1484 - Adaptée de NF EN 1484 (hors Sol)</i>					
	*	<50	mg/kg MS	< 499.9999	
<b>LS04Y : Chlorures sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrométrie visible automatisée] - NF EN 16192 - NF ISO 15923-1</i>					
	*	132	mg/kg MS	< 799.9999	
<b>LSN71 : Fluorures sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Electrométrie [Potentiometrie] - NF T 90-004 (adaptée sur sédiment,boue) - NF EN 16192</i>					
	*	<5.00	mg/kg MS	< 9.9999	
<b>LS04Z : Sulfate (SO4) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrométrie visible automatisée] - NF EN 16192 - NF ISO 15923-1</i>					
	*	522	mg/kg MS	< 999.9999	
<b>LSM90 : Indice phénol sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>Flux continu - NF EN ISO 14402 (adaptée sur sédiment,boue) - NF EN 16192</i>					
	*	<0.50	mg/kg MS	x < 1	

## Métaux sur éluat

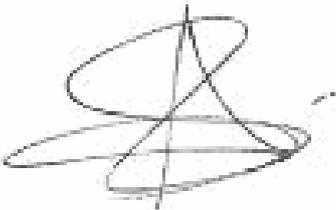
	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
<b>LSM04 : Arsenic (As) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>					
	*	<0.20	mg/kg MS	< 0.4999	
<b>LSM05 : Baryum (Ba) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>					
	*	0.20	mg/kg MS	< 19.9999	
<b>LSM11 : Chrome (Cr) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488					
<i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>					
	*	<0.10	mg/kg MS	< 0.4999	

N° ech **18E040273-003** | Version : AR-18-LK-062663-02 (25/05/2018) | Votre réf. : 2018-G-348 Sondage sur remblai

## Métaux sur éluat

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSM13 : <b>Cuivre (Cu) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>	* <0.20	mg/kg MS	< 1.9999		
LSN26 : <b>Molybdène (Mo) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192</i>	* 0.049	mg/kg MS			
LSM20 : <b>Nickel (Ni) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>	* <0.10	mg/kg MS	< 0.3999		
LSM22 : <b>Plomb (Pb) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>	* <0.10	mg/kg MS	< 0.4999		
LSM35 : <b>Zinc (Zn) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/AES - NF EN ISO 11885 / NF EN 16192</i>	* <0.20	mg/kg MS	< 3.9999		
LS04W : <b>Mercure (Hg) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192</i>	* <0.001	mg/kg MS	< 0.0099		
LSM97 : <b>Antimoine (Sb) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192</i>	* 0.01	mg/kg MS	< 0.0599		
LSN05 : <b>Cadmium (Cd) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192</i>	* <0.002	mg/kg MS	< 0.0399		
LSN41 : <b>Sélénium (Se) sur éluat</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 <i>ICP/MS - NF EN ISO 17294-2 / NF EN 16192</i>	* <0.01	mg/kg MS	< 0.0999		

D : détecté / ND : non détecté



**Alexandra Smorto**  
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.  
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : [www.eurofins.fr](http://www.eurofins.fr) ou disponible sur demande.